

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING
PROGRAMM UNIT

COMMUNIQUE RADIO ET DE PRESSE

00401
N° _____ /CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF/CEA1 DU 17 JUN 2016

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année de l'Ecole Technique d'Agriculture (ETA) de GAROUA, cycle des Techniciens en Gestion de l'Eau au titre de l'année académique 2016/2017, sera ouvert les 11 et 12 Août 2016 dans les centres ci-après : DOUALA, GAROUA, et YAOUNDE.

La formation dure deux ans et est sanctionnée par un Diplôme de Technicien en Gestion de l'Eau.

I - REPARTITION DES PLACES

Nombre de places : 40

Ce concours est ouvert en session unique aux candidats externes.

II - CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes:

- Etre titulaire du Probatoire C, D, E, F, T ou du « GCE O-Level » en deux matières scientifiques.

Toutefois, les candidats étrangers, les boursiers issus des entreprises, des collectivités territoriales décentralisées et des organisations de la société civile peuvent, dans la

limite des places disponibles, être admis sur titre après avis du Ministre en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

L'inscription au concours se fera :

- Soit en ligne à l'adresse www.minader-deface.cm
- Soit par dépôt d'un dossier dans un centre de concours

III- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours choisi, **au plus tard le 08 Août 2016**, comprendront les pièces suivantes :

- ✓ Une demande timbrée à 1000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen ;
- ✓ Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- ✓ Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- ✓ 04 photos récentes 4x4 ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé du candidat ;
- ✓ Une lettre de motivation pour les candidats boursiers et étrangers ;
- ✓ Une lettre de recommandation ou de parrainage pour les candidats boursiers et étrangers ;
- ✓ Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre choisi d'un montant de :
 - 15 000 (quinze mille) FCFA pour les élèves et étudiants ;
 - 30 000 (trente mille) FCFA d'études de dossier pour les candidats étrangers et boursiers des entreprises, collectivités et autres organisations de la société civile.

Les dossiers de candidatures seront déposés dans les lieux ci-après :

- Pour le centre de Yaoundé, à la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Pour le centre de Douala, à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Littoral ;
- Pour le centre de Garoua, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;

IV - HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Dates	Nature des épreuves	Coef.	Durée	Horaire
11/08/2016	Culture Générale	4	4h	8h - 12h
	Physique-chimie	5	3h	13h - 16h
12/08/2016	Mathématiques	5	4h	8h - 12h
	Langue	2	2h	13h - 15h

N.B. Note Elimatoire : 05/20

V – PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats du concours seront publiés par un communiqué du Ministre de l’Agriculture et du Développement Rural.

VI – PROGRAMME DU CONCOURS

1. Culture Générale : Elle porte sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux.

2. Mathématiques : Niveau des classes de Première C, D, E, F et T des lycées et collèges.

3. Physique- Chimie: Niveau des classes de Première C, D, E, F et T des lycées et collèges.

4. Langue : Anglais pour les Francophones et Français pour les Anglophones.

VII – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation pour l’année académique 2016/2017 sont fixés ainsi qu’il suit :

- Frais de scolarité
 - pour les nationaux non boursiers 200 000 FCFA
 - pour les nationaux boursiers 450 000 FCFA
 - pour les étrangers 600 000 FCFA

- Frais d'inscription
- Caution remboursable

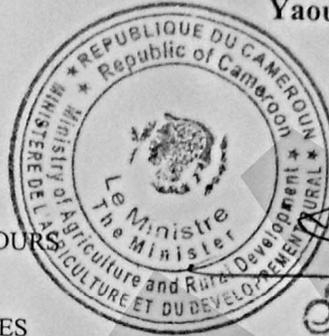
20 000 FCFA

25 000 FCFA pour la durée des études

Yaoundé, le 17 JUN 2016

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES



[Handwritten signature]
Henri Eyaha Njissi